

août 22, 2016

[HISTORIQUE](#)[ACTIVITÉS](#)[PRESSE](#)[MISSION](#)[ACTIVITÉS DU SITE](#)[MEMBRES](#)[CONNEXION](#)[Home](#) / [Presse](#)

Presse



POINT DE PRESSE

**POINT DE PRESSE DU MINISTRE DU PETROLE DES MINES ET
DE L'ENERGIE,**

PRESIDENT DU HAUT COMITE NATIONAL ITIE-TCHAD

Jeudi 16 Octobre 2014

**Décision du Conseil d'administration de l'Initiative pour la
Transparence dans**

les Industries Extractives (ITIE) sur le statut du Tchad.

Déclaration préliminaire

Mesdames et Messieurs

Le Conseil d'Administration de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), a examiné le processus de mise en œuvre de l'Initiative au Tchad, lors de sa 28e réunion tenue du 14 au 15 Octobre 2014, à Nayipidaw au Myanmar.

A l'issue de cette réunion, après avoir évalué la mise en œuvre de l'ITIE au Tchad, le Conseil s'est prononcé sur la conformité de notre pays au sein de l'initiative, et a déclaré le Tchad « pays conforme ». Un pays est déclaré « pays Conforme » à l'ITIE lorsque le Conseil d'administration de l'ITIE considère qu'il satisfait à toutes les exigences de l'ITIE.

Ce statut aujourd'hui accordé à notre pays, traduit la volonté de notre gouvernement d'améliorer la gouvernance et la transparence dans la gestion de ses ressources naturelles au travers de la mise en œuvre du processus ITIE.

En vue de l'atteinte des objectifs visés à savoir la Transparence et la bonne gestion des finances publiques et surtout des revenus en provenance des ressources pétrolières, le Tchad a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2007, et a été reconnue comme pays candidat par le conseil d'administration international en avril 2010.

L'objectif majeur du Gouvernement du Tchad, en adhérant, en un temps record au processus de l'ITIE, est de faire bénéficier en toute transparence au peuple tchadien de ses richesses minières et pétrolières, faisant ainsi de ce secteur un véritable levier de développement socio-économique de notre pays.

Comme tout le monde le sait, la mise en œuvre du processus au Tchad n'est intervenue que fin juillet 2010, c'est l'une des raisons qui expliquent le retard pris dans le démarrage de la réalisation des

activités qui y sont retenues et programmées.

Malgré le contexte et les circonstances extrêmement difficiles, cette réforme a abouti à la création aujourd'hui, des conditions propices et des mécanismes pour garantir cette transparence à travers la satisfaction entière de toutes les exigences de l'ITIE par le Tchad. Ce qui confirme la décision du Conseil d'administration déclarant le Tchad « pays conforme ».

Être pays Conforme, cela ne veut pas forcément dire que son secteur extractif est entièrement transparent, mais qu'il présente un niveau satisfaisant de divulgation et d'ouverture dans sa gestion des ressources naturelles, ainsi qu'un mécanisme efficace de contrôle et d'amélioration des divulgations de données.

Nous sommes en face d'un énorme défi à relever car les pays Conformistes doivent se soumettre à la Validation tous les trois ans ou à la demande du Conseil d'administration de l'ITIE. Des progrès indéniables méritent d'être poursuivis et encouragés pour relever ces défis nécessaires à la pérennisation de la Norme ITIE.

Raison pour laquelle depuis une décennie, le Tchad s'est engagé résolument dans la réforme de son administration en général et financière en particulier. Parmi les éléments de cette réforme figurent la moralisation et la transparence pour l'utilisation des biens publics.

Rappelons qu'en Août 2013, le Conseil a décidé de renouveler le statut du Tchad comme pays candidat, jusqu'au 23 août 2014, afin de lui

permettre de mettre en œuvre les mesures convenues et démontrer la conformité aux exigences en suspens (Exigences no 5, 8, 11, 12, 13, 14 et 15), ce qui fut fait dans le délai.

Les avantages que peuvent tirer les parties prenantes de cette conformité sont multiples :

Pour le Gouvernement, une bonne gestion des recettes provenant des ressources permet d'améliorer la gestion de ces ressources et devrait favoriser une plus grande stabilité économique et politique. Ceci peut, à son tour, aider à empêcher les conflits qui touchent le secteur pétrolier, minier, et gazier. La mise en œuvre permet également d'améliorer le climat d'investissement, parce qu'elle indique clairement aux investisseurs et aux institutions financières internationales que le Gouvernement s'est engagé en faveur d'une plus grande transparence. Ainsi, les Gouvernements qui mettent en œuvre l'ITIE bénéficient de la mise en œuvre d'une procédure standardisée et reconnue.

Pour les entreprises et les investisseurs, l'instabilité politique que provoque une gouvernance opaque constitue évidemment une menace pour les investissements étant à forte intensité de capitaux et dépendants de la stabilité à long terme pour produire un rendement, la réduction d'une telle instabilité est avantageuse. la transparence peut également contribuer à créer une situation équitable pour toutes les entreprises et, en rendant public ce qu'elle verse au Gouvernement, une entreprise illustre la contribution que son investissement apporte au pays.

Les avantages pour la Société Civile tiennent du volume plus important d'information disponible dans le domaine public, sur les recettes que le Gouvernement gère au nom des citoyens. Ces derniers pouvant ainsi plus facilement demander des comptes à leur Gouvernement et faire en sorte, à travers plusieurs autres initiatives et des plaidoyers, que des recettes soient effectivement utilisées pour des investissements nécessaires au profit de la population et pour le développement durable de la Nation.

Mesdames et Messieurs

Je ne saurais terminer mon propos, sans remercier et réaffirmer la ferme volonté politique du Chef de l'Etat à faire de l'ITIE, la clé du développement durable du Tchad.

C'est le lieu aussi de remercier tous ceux qui ont œuvré de loin ou de près parmi le Groupe multipartite (Représentants du Gouvernement, des Entreprises et de la Société Civile)

Je vous remercie.

Le Ministre du Pétrole, des Mines et de l'Energie

DJERASSEM LE BEMADJIEL

Search here..



Articles récents ▶

[Rapport étude de cadrage 2014](#)

[Decret – 518 du 14 Août 16 Membres du Gouvernement](#)

[SEMINAIRE INTERNATIONAL DE PARTAGE D’EXPERIENCES
SUR LES RAPPORTS ITIE SELON LA NORME ITIE 2016](#)

[Séminaire International de Partage d’Expériences sur le Rapport ITIE
selon la norme ITIE 2016 – N’Djamena Tchad du 25 au 27 juillet 2016](#)

[Document Prpriété réelle 2016 ndjamena 27 juillet](#)

Commentaires récents ▶

[idriiss dans Conférence débat sur l’évolution de la norme](#)

[QQ602285256 dans Visite de la Présidente du C.A de l’ITIE au Stand
ITIE-TCHAD](#)

Catégories ▶

[Activités](#)

[Autres](#)

[Comptes Rendus](#)

[Conventions](#)

[Déclaration](#)

[Procès verbal](#)

[Rapport](#)

[Uncategorized](#)

[Membres](#) ▶

[Plus récents](#) | [Plus actifs](#)

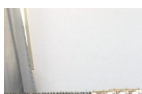


[Benzaki](#)

Actif il y a 6 jours

PHOTO GALLERY

○



CATÉGORIES

Sélectionner une catégorie

ARCHIVES

Sélectionner un mois

ARTICLES RÉCENTS

Rapport étude de cadrage 2014 [août 16, 2016](#)

Decret – 518 du 14 Août 16 Membres du Gouvernement [août 15, 2016](#)

SEMINAIRE INTERNATIONAL DE PARTAGE D’EXPERIENCES SUR
LES RAPPORTS ITIE SELON LA NORME ITIE 2016 [juillet 28, 2016](#)

Séminaire International de Partage d’Expériences sur le Rapport ITIE selon
la norme ITIE 2016 – N’Djamena Tchad du 25 au 27 juillet 2016 [juillet 25,
2016](#)

Document Prpriété réelle 2016 ndjamena 27 juillet [juillet 25, 2016](#)

AOÛT 2016

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

[« Juil](#)

NEWSLETTER

© ITIE-TCHAD